



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

INAO

Question écrite n° 63168

Texte de la question

M Jean-Pierre Baeumler attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et du développement rural sur la situation actuelle de l'Institut national des appellations d'origine et en particulier sur l'insuffisance en personnel que connaît cet institut, ce qui pourrait aboutir à des dysfonctionnements chroniques et à une perte de crédibilité. L'accroissement des tâches qui incombent à cet organisme, met aujourd'hui en évidence des carences en personnel ce qui ne lui permet pas de remplir pleinement ses missions de contrôle et de protection des appellations d'origine viticoles. Compte tenu des dernières créations de postes, largement en deca des besoins réels de l'INAO ces dernières années, le suivi des nouvelles missions confiées à cet institut exige à la fois la transformation de quelques postes, pour que soient reconnues les fonctions de certaines catégories d'agents, et la création de postes nouveaux pour éviter le recours à un personnel sous contrat. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les mesures qu'il compte prendre en réponse aux attentes du personnel de l'INAO pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - La loi du 2 juillet 1990 a élargi le champ des compétences de l'Institut national des appellations d'origine (INAO) qui, pour y faire face, a bénéficié depuis d'une augmentation sensible de son budget de fonctionnement. L'ajustement des moyens de l'INAO à ses nouvelles missions constitue en effet une haute priorité liée à l'importance de la valorisation des produits d'appellation d'origine dans le contexte difficile que connaît l'agriculture. Les budgets 1991 et 1992 ont ainsi permis de renforcer les effectifs de l'institut, grâce à la création de quarante-deux postes nouveaux et à la transformation de six postes existants. Pour 1993, le projet de budget prévoyait initialement la création de quatre postes nouveaux. La nécessité d'accentuer cet effort a été largement évoquée à l'occasion de la discussion budgétaire à l'Assemblée nationale. Le ministère de l'agriculture et du développement rural a donc décidé, répondant ainsi à la préoccupation de l'honorable parlementaire, d'augmenter la subvention d'exploitation de l'institut de quatre millions de francs, ce qui autorisera notamment quatre créations de postes supplémentaires et six transformations de postes de secrétaire en rédacteur-secrétaire. Ces mesures supplémentaires permettront à l'INAO de mieux répondre à ses missions nouvelles et cette démarche sera poursuivie lors des prochains exercices budgétaires.

Données clés

Auteur : [M. Baeumler Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63168

Rubrique : Vin et viticulture

Ministère interrogé : agriculture et développement rural

Ministère attributaire : agriculture et développement rural

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 1992, page 4858